

Demandez le Passeport jeunesse !

Mis en ligne le 10 septembre 2020

Votre enfant va pratiquer une activité sportive, culturelle ou socio-éducative dans une association oullinoise ?
Demandez à l'association le Passeport Jeunesse et bénéficiez d'une aide financière de la part de la Ville.

Pour quoi ?

Le but de ce dispositif est d'inciter l'inscription des enfants dans les associations et d'éveiller les jeunes à des pratiques extrascolaires.

Pour qui ?

Pour en bénéficier, l'enfant doit être domicilié à Oullins. Il doit être scolarisé de la grande section de maternelle au CM2 (à Oullins ou en dehors d'Oullins).

Comment ?

Au moment de l'inscription, demandez le Passeport Jeunesse à l' **association** qui doit y inscrire ses coordonnées, son cachet et la somme payée.

Renvoyez la partie "détachable" à la mairie avec les pièces justificatives.

La participation de la Ville correspond à la prise en charge d'une partie de la dépense engagée par la famille pour la pratique de l'activité (adhésion, cotisation...), pourcentage variable en fonction du revenu annuel brut global du foyer et du nombre d'enfants.



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÉS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?))

@ CONTACTEZ-NOUS